

Absence pour déposition escroquerie

Par sorciere08, le 26/01/2009 à 08:36

bonjour, ma fille majeure (20 ans) a utilisé une carte bleue, j'ai pu contacter le propriétaire, avant la gendarmerie, celui ci qui accepte le remboursement du préjudice et qui enlève sa plainte, je dois aller faire une déposition à la gendarmerie, (ceux ci sont au courant) mon souci est que ma fille entre le moment de la découverte du larcin et là, elle est partie travaillée hors département, devra t elle revenir ? merci de votre aide une maman despèrée